

EXAMENS A DISTANCE

Semestre pair – Session 1

INFORMATIONS A DESTINATION DES ETUDIANTS

Dans le contexte de confinement annoncé par Monsieur le président de la République Emmanuel Macron à partir du dimanche 4 avril 2021 et pour quatre semaines sur tout le territoire métropolitain ainsi qu'en raison des mesures gouvernementales accompagnant ce contexte sanitaire (plus particulièrement la circulaire relative aux conditions applicables aux établissements d'enseignement supérieur en date du 3 avril 2021), j'ai pris la décision, après avoir recueilli l'avis des Directeurs des Départements, d'organiser tous les examens du semestre pair à distance pour notre Faculté. En conséquence et comme cela vous a été annoncé par mon mail en date du 2 avril 2021, tous vos examens devant se dérouler en avril et en mai seront réalisés à distance, avec le recours à d'éventuelles modalités de contrôle des connaissances adaptées à un examen à distance.

Vous êtes invités à lire attentivement ce document qui expose l'ensemble des informations utiles pour le bon déroulement des examens.

PLANNING DES EPREUVES

Dans le respect de la réglementation en vigueur, la convocation des examens s'effectue par un affichage 15 jours avant le déroulement des épreuves. En raison du contexte sanitaire particulier et du confinement imposé, **les calendriers sont communiqués par mail aux étudiants et feront l'objet d'un affichage sur le site Internet de la Faculté. Pour consulter cet affichage sur le site Internet : Scolarité / Examens / Examens 1^{re} session 2021. Les plannings des examens intègrent les éventuelles modifications des modalités de contrôle des connaissances (MCC).**

Tous les étudiants sont invités à prendre connaissance, avec une grande attention, des plannings des épreuves par formation. Si vous avez une interrogation sur une matière, commencez par vérifier les informations complémentaires qui pourront être précisées par l'enseignant sur la partie de Moodle spécifique aux examens, avant de contacter l'enseignant en charge de cette matière ou le directeur du département concerné.

Faculté de droit, économie-gestion et AES

12 rue de Kergoat - CS 93837

29238 Brest cedex

Tel : 02.98.01.60.23 ou 02.98.01. 60.89

scolarite-droit@univ-brest.fr

INSCRIPTION SUR MOODLE

Pour vous permettre d'accéder à vos épreuves en ligne, **il est impératif que vous soyez inscrit sur la page Moodle de votre formation et de votre année**. Les services de la scolarité ont procédé à l'inscription de l'ensemble des étudiants. Toutefois, vous devez vérifier cette inscription. Attention donc de bien vous assurer être inscrit sur la bonne page. Si tel n'est pas le cas, inscrivez-vous ou rapprochez-vous de votre secrétariat pédagogique.

Voici le lien vous permettant cette inscription. Faites-le dès maintenant.

Licence Droit / Droit – LEA / Droit-Arts (Brest et Quimper)

L1 S2 <https://moodledega.univ-brest.fr/moodle/course/view.php?id=938>

L2 S4 <https://moodledega.univ-brest.fr/moodle/course/view.php?id=939>

L3 S6 <https://moodledega.univ-brest.fr/moodle/course/view.php?id=945>

Licence AES (Brest et Quimper)

L1 S2 <https://moodledega.univ-brest.fr/moodle/course/view.php?id=947>

L2 S4 <https://moodledega.univ-brest.fr/moodle/course/view.php?id=949>

L3 S6 <https://moodledega.univ-brest.fr/moodle/course/view.php?id=951>

Licence Eco-Gestion (les 2 parcours)

L1 S2 <https://moodledega.univ-brest.fr/moodle/course/view.php?id=955>

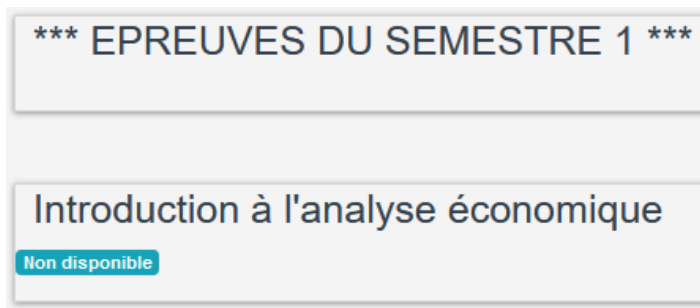
L2 S4 <https://moodledega.univ-brest.fr/moodle/course/view.php?id=957>

L3 S6 <https://moodledega.univ-brest.fr/moodle/course/view.php?id=959>

Master Droit (tous les parcours), JPP, DAM et DSMS

<https://moodledega.univ-brest.fr/moodle/course/view.php?id=961>

Attention, les espaces pour vos examens sont actuellement en cours de construction, avec l'alimentation des directives et des sujets de vos examens. Ne soyez donc pas surpris de la précision « Non disponible » ou de l'actuelle absence de certaines épreuves.



Faculté de droit, économie-gestion et AES

12 rue de Kergoat - CS 93837

29238 Brest cedex

Tel : 02.98.01.60.23 ou 02.98.01. 60.89

scolarite-droit@univ-brest.fr

www.univ-brest.fr/faculte-droit-economie-gestion-aes

DEROULEMENT DES EPREUVES

Lors de l'épreuve :

Soyez sur la page Moodle **15 minutes avant l'épreuve** ET soyez en plus **connectés sur votre messagerie étudiante**. Si une information sur l'épreuve doit être diffusée, elle le sera par la messagerie universitaire.

Pendant l'épreuve :

- **Indiquez votre numéro d'étudiant sur chaque feuille de votre copie**. A la fin de l'épreuve, enregistrez-la en **fichier PDF**. Vous pouvez télécharger Openoffice totalement gratuit à la place de word et excel afin de composer pour certains examens. Ces logiciels permettent aussi la transformation en pdf.

Le déroulement des épreuves à distance complexifie une préservation facilitée de l'anonymat. Il est néanmoins important de préciser qu'il n'existe aucune obligation légale ou réglementaire à son application. D'ailleurs, de nombreuses épreuves se déroulent sans possibilité d'anonymat, à l'image de l'ensemble des épreuves orales.

- Si vous n'avez pas d'ordinateur, téléchargez sur votre smartphone l'application Genius scan qui vous permet de scanner votre copie papier et de l'enregistrer en format PDF (cf. tutoriel : https://www.univ-brest.fr/digitalAssets/92/92271_Scanner-un-document-avec-son-smartphone-et-r-cup--rer-un-PDF-multi-page.pdf). Attention : afin de garantir sa visibilité, vous devrez alors écrire votre copie en noir.
- Vous **nommerez** votre document par **votre numéro étudiant** (ex : 21872375.pdf)
- Vous devez alors déposer votre travail sur Moodle, en téléchargeant le fichier PDF de votre copie sur la plateforme.

Si vous n'y arrivez pas, vous pourrez **EXCEPTIONNELLEMENT** l'envoyer par MAIL A L'ENSEIGNANT avec **OBLIGATOIREMENT** en copie l'adresse suivante :

- ❖ Pour les étudiants en Droit : examens-DROIT@univ-brest.fr
- ❖ Pour les étudiants en Economie-Gestion : examens-ECOGEST@univ-brest.fr
- ❖ Pour les étudiants en AES : examens-AES@univ-brest.fr

Faculté de droit, économie-gestion et AES

12 rue de Kergoat - CS 93837

29238 Brest cedex

Tel : 02.98.01.60.23 ou 02.98.01. 60.89

scolarite-droit@univ-brest.fr

Une tolérance de 10 minutes de retard pour le dépôt est possible.

VOUS ETES RESPONSABLE DU DEPOT DU FICHIER DE VOTRE COPIE. Si le fichier n'est pas déposé, n'est pas ouvrable ou le scan est illisible, ou si vous vous trompez de fichier, **vous aurez 0/20**. Laissez le temps de téléchargement utile à votre copie sur la plateforme et prenez le soin de contrôler le dépôt de votre copie.

Si vous avez une question pendant l'épreuve ou EN CAS D'INCIDENT TECHNIQUE PENDANT L'EPREUVE, vous devez impérativement et immédiatement écrire un **MAIL A L'ENSEIGNANT** avec **OBLIGATOIREMENT** en copie l'adresse suivante : examens-DROIT@univ-brest.fr ou examens-ECOGEST@univ-brest.fr ou examens-AES@univ-brest.fr en fonction de votre formation.

Si vous êtes **victime d'un incident technique** pendant l'épreuve et que vous en avez bien informé votre enseignant et la scolarité, vous serez considéré en « **absence justifiée** » et **repasserez l'épreuve en session 2**.

En cas de difficultés lors du déroulement des épreuves, il sera assuré une transmission de l'ensemble des informations utiles aux Présidents et aux membres des jurys de délibération pour leur permettre de délibérer avec connaissance, bienveillance et compréhension de l'ensemble des situations particulières ou difficiles.

AVERTISSEMENT SUR LES FRAUDES

Les circonstances actuelles entraînent des modifications importantes du déroulement des enseignements mais également des examens. Pour autant, il est impératif de continuer à étudier et à composer de manière à ce que les circonstances ne nuisent pas outre mesure à vos études et à la valeur de vos diplômes.

Les difficultés liées à ce contexte sanitaire provoquent des difficultés particulières et imposent une adaptation, tant pour les enseignants et les personnels administratifs, que pour les étudiants.

En revanche, la situation que nous vivons ne justifie en aucune façon des dérives. Dès lors et malgré leur caractère distanciel, **la règle reste bien celle de l'originalité du travail et d'une composition personnelle par chaque étudiant**.

Faculté de droit, économie-gestion et AES

12 rue de Kergoat - CS 93837

29238 Brest cedex

Tel : 02.98.01.60.23 ou 02.98.01. 60.89

scolarite-droit@univ-brest.fr

www.univ-brest.fr/faculte-droit-economie-gestion-aes

Il ne pourra être accepté une pratique du copier-coller de documents récupérés sur Internet sans appropriation ni travail personnel de la part des étudiants composant. Si un étudiant a le droit de s'inspirer de ce qu'il lit sur Internet, une honnêteté intellectuelle est fondamentale : citer les sources et s'approprier le contenu afin de tirer de celui-ci une construction et un raisonnement personnels.

Il est important de rappeler que l'Université est dotée d'un logiciel très performant pour déceler ces pratiques de plagiat et qu'il sera utilisé pour les copies d'examens.

En outre, les enseignants veilleront lors de la correction des travaux à déceler les étudiants qui n'auraient pas joué le jeu de l'épreuve personnelle et qui auraient choisi de communiquer entre eux pendant l'épreuve, échanger des fichiers ou choisi de se faire aider par un tiers. Les similitudes de raisonnement se remarquent, tout comme les changements de style.

Enfin, le recopiage des documents utilisés par leur accès en raison du contexte ne prémunit pas d'une mauvaise note lorsque le travail demandé nécessitera des efforts de démonstration et de réflexion.

Cette longue mise en garde à l'attention de l'ensemble des étudiants, peu plaisante, est malheureusement nécessaire. En dépit d'une identique mise en garde lors des épreuves à distance qui se sont déroulées en fin d'année universitaire 2019-2020 et au premier semestre de cette année universitaire 2020-2021, des étudiants ont pourtant rendu des travaux laissant apparaître des suspicions de fraudes. Les étudiants identifiés font actuellement l'objet d'une procédure disciplinaire. Il est important de comprendre que cette procédure provoque **un blocage immédiat de vos résultats annuels dans l'attente de la décision de la Commission disciplinaire**, pouvant entraîner une **incertitude immédiate sur l'obtention de votre année universitaire mais également sur la procédure de réinscription**. La complexité de la procédure disciplinaire explique que des étudiants restent aujourd'hui dans l'attente d'une décision de la Commission disciplinaire.

Pendant les examens à distance, les règles relatives aux fraudes continuent donc de s'appliquer. Les sanctions en cas de non-respect peuvent être lourdes (<https://www.univ-brest.fr/deve/menu/scolarite/Fonctionnement>).

Une fraude n'est donc pas un acte anodin et les conséquences sur le déroulement des études universitaires peuvent être particulièrement graves. **Toute suspicion de fraudes provoquera une demande immédiate de saisine de la Commission disciplinaire de notre Université et vous imposera de prendre vos responsabilités.**

Il est ainsi important de pouvoir compter sur le respect de ces règles et de transmettre une copie reflétant un véritable travail personnel.

Tout le personnel de la Faculté est mobilisé pour assurer le déroulement des examens dans les meilleures conditions.

Je vous souhaite bon courage pour vos révisions et une belle réussite à vos examens.

Prenez-soin de vous et de vos proches et respectez les mesures sanitaires et les restrictions de déplacement imposées.

François-Xavier Roux-Demare
Doyen de la Faculté de Droit, Economie Gestion et AES

